



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 22 JUIN 2015

Le 22 juin 2015 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 16 juin 2015

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Victor BONNOT, Christian CRETIN, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir : Alexandre CZECH à Christian CRETIN, Sophie DARRAS à Jean-Pierre BECK.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Marinette PUECH.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 11

Membres en exercice : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de séance du 27 mai 2015.

1) Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme : demande de prestation de service auprès du Grand Chalons

La loi « ALUR » du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État à compter du 1^{er} juillet 2015, pour les communes compétentes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants. La commune de LALHEUE entre dans ce cadre réglementaire et doit donc déterminer une alternative pour l'instruction des demandes d'autorisation et d'information d'urbanisme. Parmi les différentes possibilités offertes par la loi, la prise en charge de cette instruction par le Grand Chalons, sous la forme d'une prestation de service, paraît la solution la plus pertinente pour offrir une bonne réactivité et proximité aux demandeurs et bénéficier d'une expertise technique et juridique en la matière. Le pouvoir de décision sur les autorisations instruites appartiendra toujours au Maire. La Mairie, lieu de proximité pour les administrés, restera également le guichet unique de dépôt des dossiers. La Commune versera annuellement une contribution correspondant aux charges liées au fonctionnement du service supporté par le Grand Chalons. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le principe d'instruction des autorisations du droit des sols de la commune par le Grand Chalons et d'autoriser le Maire à signer la convention s'y rapportant.

2) Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Vu l'avis favorable rendu par la CAP du centre de gestion de Saône-et-Loire le 12 mai 2015,

Vu l'article 14 du décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la commune,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (Abstention 1, Pour 10, Contre 0) de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

- suppression d'1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet ;

- création d'1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (13h30 hebdo.) à compter du 1^{er} juillet 2015.

3) Demande de prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

Considérant que la commune de Lalheue, propriétaire d'établissement recevant du public ou d'installation ouverte au public non accessible au 31 décembre 2014, doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP),

Considérant la nécessaire concertation avec les différents acteurs et instances concernés pour identifier des priorités d'aménagement et la nécessité d'échelonner les différents travaux de mise en accessibilité sur les bâtiments ou les installations propriétés de la commune,

Considérant que la commune de Lalheue reste très sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap sur son territoire,

Considérant que la demande de prorogation des délais de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée est faite par le propriétaire ou l'exploitant au plus tard trois mois avant l'expiration du délai imparti pour déposer l'agenda, soit avant le 27 juin 2015, auprès des services préfectoraux,

La Commune doit déposer une demande de prorogation des délais de dépôt des AD'AP au plus tard 3 mois avant l'expiration du délai imparti pour déposer l'agenda (soit avant le 27 juin 2015) auprès des services préfectoraux.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à présenter la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) au préfet. M. le Maire remercie M. CZECH pour son investissement sur ce dossier.

- Comptes-rendus de réunions

- Communauté de Communes Entre Saône et Grosne (M. CRETIN) : création d'une nouvelle commission en charge de la culture, du sport, de l'événementiel et de la communication, présidée par M. Fabien BRUSSON, Maire de Jugy, 7^{ème} Vice-président de la CCESG.

- Forêt communale et entretien des chemins ruraux (M. BECK et M. BONNOT) : 3 lots n'ont pas encore été réalisés sur la coupe n°6. Les affouagistes concernés seront informés ainsi que les propriétaires de terrains pour l'élagage des arbres empiétant sur les chemins ruraux.

- Assainissement (M. BECK et M. ROBERT) : Un bilan 24h a été réalisé avec l'assistance technique du Département sur les lagunes en présence des deux élus. Un liquide suspect a été constaté lors de cette visite. Il s'avère également que depuis la rue Jean jusqu'à la station des Brenots, le réseau est très encombré. Il conviendra donc de nettoyer celui-ci après les travaux -en cours - effectués sur les deux pompes de relevage.

- Modification de l'écluse route de la Chapelle : Après concertation avec la Direction départementale des Routes et des Infrastructures, les travaux de modification de l'écluse s'avèrent très coûteux (environ 10 000 euros). Le Conseil décide donc de reporter l'étude de ce projet lors de l'élaboration du budget 2016.

- Sydesl (M. BERTHIER) : le forfait dépannage a augmenté d'1 euros. Il est envisagé, dans les années futures, d'implanter des bornes de recharge pour les voitures électriques.

- Questions et informations diverses :

- Marquage voirie : M. le Maire informe qu'il a demandé un devis auprès de la société TDM pour le marquage au sol de la place handicapée ainsi que le traçage centrale de la route de la Chapelle. Un projet de marquage route de Laives est évoqué par le Conseil pour mieux organiser le stationnement et limiter la vitesse des automobilistes.

- Radar pédagogique route de Laives : une permission de voirie sera déposée auprès de la DRI pour définir l'emplacement du radar.

- Placette de compostage et bac pour la collecte des piles : Une placette sera installée vers les points d'apport volontaire ainsi qu'une borne de collecte pour les piles usagées en mairie. Une formation compostage sera organisée par la Communauté de Communes. Elle est ouverte à tous les habitants intéressés. Les personnes souhaitant s'inscrire peuvent contacter la mairie.

- Cabine téléphonique Place Julien BRESSAND : Après vérification, M. LE DARD confirme son bon état de fonctionnement.

- Miroir du Champ Poillier : De très bons retours ont été remontés en mairie. M. Le Maire tient à remercier M. LE DARD pour le travail effectué.

La séance est levée à 22h08.

SIGNATURES

	Pouvoir à M. CRETIN	
Jean-Pierre BECK	Alexandre CZECH	Elodie PHILIPPON
	Pouvoir à M. CRETIN	
Sylvain BERTHIER	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
Victor BONNOT	Sébastien LE DARD	Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	